

PROCES-VERBAL N° 1/2022
de l'Assemblée Générale du Conseil de Village
de la Fraction de Commune - Village du Sentier

DATE	Mercredi 29 juin 2022
HEURE	19h30
LIEU	Salle du Conseil Communal de l'Hôtel-de-Ville au Sentier
PRESIDENCE	M. Didier Vaucher-de-la-Croix
SCRUTATEURS	Mme Claire-Lise Rochat et M. Théo George
SECRÉTAIRE	Mme Anne-Lise Guignard, absente/ Mme Suzanne Zimmermann, remplaçante

C'est devant un auditoire de 24 citoyennes et citoyens, membres du Conseil exécutif et du Bureau compris, M. B. Le Coultre Boursier ainsi que le Président, Monsieur Didier Vaucher-de-la-Croix, ouvre l'Assemblée Générale. Le quorum étant atteint, il souhaite la bienvenue à toutes et tous.

Ordre du jour :

- 1) Appel et acceptation de l'ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal du 14 décembre 2021
- 3) Assermentations
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communication du Conseil exécutif
- 6) Election du bureau
 - a. Election du président et vice-président
 - b. Election de la secrétaire
 - c. Election des scrutateurs et des 2 scrutateurs remplaçants
- 7) Election de la commission de gestion-patrimoine
- 8) Préavis N° 1/2022 : Comptes 2021
- 9) Préavis N° 2/2022 : Aménagement de modules de fitness outdoor sur la parcelle RF 811 à L'Arcadie
- 10) Préavis N° 3/2022 : Rénovation complète de l'appartement N° 61 de 4 pièces dans le bâtiment de la Tour Rue G.-H. Piguet 3
- 11) Préavis N° 4/2022 : Rénovation complète du studio N° 32 dans le bâtiment de la Tour rue G.-H, Piguet 3
- 12) Préavis N° 5/2022 : Promesse d'octroi d'un droit de superficie sur une partie de la parcelle 680
- 13) Préavis N° 6/2022 : Placement d'une partie de la fortune
- 14) Divers et propositions individuelles

1. APPEL ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Théo George fait l'appel ensuite le Président, Monsieur Didier Vaucher-de-la-Croix donne la liste des excusés, à savoir : Mme Laurence Wagner, MM J.-P. Beyeler, R. Gosteli et J.-M. Vermot.

Le Président, Monsieur Didier Vaucher-de-la-Croix donne lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des remarques sur l'ordre du jour.

Monsieur Jacques-André Bovay rajoute qu'aux environs de 20h15, Monsieur le Syndic, Olivier Baudat et Mme la Municipale, Mme Carole Dubois viendront rejoindre l'assemblée pour apporter les compléments qui vous seront nécessaires pour le préavis N° 5/2022. Concernant le préavis 6/2022 en raison des nouvelles directives fédérales concernant l'application du taux négatif sur les avoirs, il est retiré.

Le président, Monsieur Didier Vaucher-de-la-Croix modifie le point 13) de l'ordre du jour, qui devient Divers et propositions individuelles, c'est-à-dire le dernier point de l'ordre du jour. Il demande s'il y a d'autres proposition, ce qui n'est pas le cas. Il demande à l'Assemblée Générale d'accepter à main levée l'ordre du jour modifié. Il est accepté à l'unanimité.

En raison de l'absence pour cause de maladie de Mme A.-L. Guignard, Mme Suzanne Zimmermann a accepté d'être la secrétaire suppléante pour ce soir. L'Assemblée Générale accepte ce changement provisoire à l'unanimité.

2. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14.12.2021

Le Président, Monsieur Didier Vaucher-de-la-Croix demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal. Monsieur L. Guinand demande sous le point 4, point I. où en est le canevas pour les rapports des commissions qui est mentionné en cours. Il est à ce jour terminé et sera sur le site prochainement.

Il n'y a aucune autre remarque, le procès-verbal est accepté à l'unanimité par l'Assemblée Générale avec remerciements à la secrétaire.

3. ASSERMENTATIONS

Le Président, Monsieur Didier Vaucher-de-la-Croix invite Mmes Ansgara Flade, Marit Looten, Edith Jeanneret Grosjean et Caroline Crivelli à se présenter devant l'assemblée. Il procède à leur assermentation devant l'assemblée qui s'est levée pour la lecture des textes. Il leur souhaite la bienvenue et beaucoup de plaisir au sein de notre assemblée, sous les applaudissements de tous.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

- I. Le Président, Monsieur Didier Vaucher-de-la-Croix, demande à tous les membres de l'assemblée qu'ils inscrivent leurs adresse mail et leurs numéros de téléphone sur le formulaire afin de faciliter le travail du Bureau notamment pour la gestion des préavis.
- II. Comme vous avez pu le constater, le Bureau a fait des actions pour recruter de nouveaux membres à nos assemblées. Un flyer a été créé et distribué en tout ménage aux habitants du village du Sentier par le service postal.

Aucune remarque n'est formulée par l'assemblée, nous passons au point suivant

5) COMMUNICATION DU CONSEIL EXECUTIF

Madame Sylvie Damiano donne lecture du rapport du dicastère de l'éclairage publique, Grand-Rue 64 et PPE le Gros Tronc :

Gros Tronc

Rien à signaler.

Grand Rue 64

Les locataires et concierge du 5 pièces ont donné leur congé au 30 juin 2022. Ils ne sont restés que 8 mois. De nouveaux locataires reprennent l'appartement au 1^{er} juillet 2022. Il s'agit d'une famille de

Bienne avec 2 enfants dont le mari travaille chez Jaeger Le Coultre depuis plusieurs mois. Ils reprendront la conciergerie.

Eclairage public

Comme vous l'avez certainement constaté, nous avons posé un candélabre solaire à la croisée de la Migros et de la gare et dernièrement un autre sur la rade du Rocheray. Ces installations faites par l'entreprise Solar Advance nous donnent entière satisfaction et à l'avenir, nous allons passer par la SEVJ qui va créer un partenariat avec cette entreprise.

Nous avons été convoqués par la SEVJ à une séance de présentation d'OSTRAL, organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise. Elle devient active en cas de pénurie d'électricité sur ordre de l'approvisionnement économique du pays (AEP).

Le risque de survenance d'une pénurie d'électricité est élevé, tout comme le potentiel de dommage que celle-ci entraînerait pour la Suisse. Il est donc d'autant plus important que les entreprises anticipent et mettent en place des réflexions sur la manière dont elles gèreraient une pénurie d'électricité et sur les mesures qu'elles peuvent prendre à titre préventif.

Pour donner suite à cette séance, le Conseil Exécutif a décidé d'étudier la possibilité d'éteindre 1 candélabre sur 2 dans les quartiers de villas.

Anciennes étoiles de Noël

Nous en avons vendu 16 à CHF 100.00 et gardé 5 pour le village.

Le montant a été donné à l'Association d'aide alimentaire romande, antenne de la Vallée-de-Joux représentée par Mme Cathy Burnier du Solliat.

Monsieur Pierre-Alain Follonier donne lecture du rapport du dicastère de l'urbanisme, sport et culture :

Pour faire suite à la demande de Mme Beetschen, Référente sociale pour Bon Port, nous avons posés quatre bancs le long du canal de l'Orbe depuis le tennis jusqu'à la station d'épuration pour que nos aînés puissent se reposer et contempler le paysage.

Bord du lac

Des poubelles ont été changées, des arbres élagués, etc... L'entreprise Ringo Piguet entretient les terrains à notre satisfaction.

Pour ce qui est du projet de grills, un courrier a été envoyé au canton. Le dossier doit ou est déjà ouvert. La suite au prochain épisode.

Le groupe de plongée et sauvetage du Lac de Joux s'est approché de la commune et du village pour un nettoyage des rives du lac. A voir si nous ferons quelque chose au printemps.

Jardin Public

Toujours un peu de bruit lors des belles soirées mais pas trop de bouteilles et débris hors des poubelles, une table devra être changée.

Sociétés sportives

La reprise se fait sentir pour les sociétés culturelles et sportives. Le village est à nouveau bien sollicité pour des aides financières lors de manifestations.

Jubilé

Fin 2021 deux personnes ont fêté leur 90 ans et cinq personnes début 2022. Il s'agit de Mmes Cécile Favre et Caterina Damiano puis de Mmes Mary-José Roachat, Jacqueline Decosterd, Irène Meylan et MM. Gilbert Meylan et Philippe Besson.

Monsieur Norbert Racine donne lecture du rapport du dicastère des Cases de Congélateurs et bâtiments, Bâtiment Orbe 7, Tour G.-H. Piguet 3 :

La Tour

1. L'installation photovoltaïque a produit 1'136 kW/h du 01.01.22 au 30.05.22 dont 590 kW/h racheté par la SEVJ et 546 kW/h en consommation directe pour le congélateur. Malheureusement nous avons perdu 2 mois de production en avril et mai, car les alertes par mail ne m'étaient plus envoyées. En effet, après le changement de l'onduleur l'année dernière, la SEVJ a créé un nouveau compte en ligne que je devais paramétrer comme l'ancien compte ce que j'ignorais. Aujourd'hui les alertes mail sont à nouveau activées. Nous économisons chaque année CHF 1'500.00 entre l'autoconsommation du congélateur et le rachat du refoulement et avons perdu CHF 350.00 pour ces deux mois. Après négociation auprès de la SEVJ, le village obtiendra une déduction de ce montant sur de futurs travaux.
2. Appartement 31, la rénovation est terminée et il est loué depuis le 1^{er} février.
3. La rénovation de l'appartement 23 est presque terminée. Ce chantier a pris du retard suite au menuisier qui avait beaucoup de travail mais également parce que je gérais 5 chantiers en même temps fin 2021 début 2022. Il est difficile d'être sur tous les fronts. La locataire emménagera au 1^{er} août.
4. Deux changements de locataires, studio N°22 et appartement N°11.
5. Deux préavis pour des rénovations du studio N° 32 et de l'appartement N° 61
6. Un locataire est malheureusement décédé et une fois l'appartement libéré un préavis sera établi pour sa rénovation.
7. Comme évoqué lors de la dernière Assemblée Générale et afin de définir les besoins et futurs travaux de chauffage, isolation etc... du bâtiment, la demande de subside pour le CECB+ est en cours d'établissement. Un résumé du CECB+ vous sera présenté lorsqu'il sera en ma possession.

Congélateurs

1. Aujourd'hui sur les 205 cases, 196 sont louées. Il y a 9 cases de 100 litres disponibles, comme à la dernière séance.

Orbe 7

1. Le chantier pour la rénovation de l'appartement du 1^{er} étage est terminé. L'appartement est loué depuis le 1^{er} juin et c'est moi-même qui l'occupe. Les souhaits de la commission ont été respectés et ils ont été conviés pour une visite. Seul M. Ph. Bohren était présent.

Monsieur Jean-Pierre Sirna nous donne lecture du rapport du dicastère du cinéma :

Pour cette 1^{ère} partie d'année, le cinéma n'a eu aucuns travaux importants, mais de l'entretien courant avec des petits travaux de peinture et la remise en état de la loge au rez inférieur. Concernant le personnel du cinéma, il n'y a pas eu de changement.

Quelques chiffres en ce qui concerne la projection

- ✓ A fin juin 93 films ont été projeté
- ✓ 185 séances de projections
- ✓ Suivies par 3'000 spectateurs

Ces chiffres sont légèrement en hausse par rapport à l'année dernière.

Sachez également que la centrale solaire placée sur le toit a produit environ 8'000 kW/h depuis le début de cette année.

Je n'ai pas d'autres commentaires à formuler et je reste, bien entendu, à votre disposition pour d'éventuelles remarques ou questions.

M. Jacques-André Bovay, Président du Conseil exécutif, donne lecture du rapport du dicastère Administration générale, Finances, au 1^{er} semestre 2022 :

Le Conseil exécutif s'est réuni à 13 reprises depuis le début de l'année pour traiter les différents dossiers et affaires courantes du village.

Comme déjà relevé lors de mes derniers rapports, l'assiduité et la présence ponctuelle de l'ensemble des membres du Conseil est à relever puisque seules trois séances n'ont pas été suivies par l'intégralité des élus.

Durant cette même période de janvier à juin 2022, ce ne sont pas moins de 43 représentations auxquelles un membre ou une délégation du Conseil exécutif ont participé. Bien que ces participations puissent paraître comme normales pour certaines personnes, ces mêmes participations seront ressenties comme exagérées, voire abusives par d'autres. Le principe du Conseil exécutif est que si ce dernier est convoqué ou convié, il fait en sorte d'honorer cette invitation.

Fusion des communes

Comme vous le savez le projet de fusion a passé la « rampe » des « Conseils communaux ». Le COPIL (comité de pilotage) en charge de l'étude et de faire avancer ce projet, va contacter prochainement les autorités villageoises de la Vallée de Joux afin de faire avancer ce dossier.

Le 1^{er} août 2022 est pour l'instant en bonne voie de réalisation. Cette fête 2022 se déroulera sur le site du parc du Rocheray soit à côté du bâtiment du Sauvetage du lac. C'est le village du Solliat qui est le village organisateur de référence pour cette année.

Arrivé au terme de mon rapport, je ne saurais conclure sans remercier l'ensemble des personnes qui font en sorte que les affaires du village soient menées au mieux. Merci à tous, les collaborateurs du Village et à toutes celles et ceux qui œuvrent, souvent dans l'ombre, afin que le patrimoine villageois soit au top, que notre population soit satisfaite et souvent reconnaissante.

Mme la secrétaire du Conseil exécutif, M. le boursier du village, chers collègues du Conseil exécutif, merci pour votre engagement et votre dévouement.

Aucune question ni remarque. Le Président, Monsieur Didier Vaucher-de-la-Croix ferme la discussion.

6. Election du bureau

a) Election du Président : Mr Didier Vaucher-de-la-Croix cède la parole à Mme Zimmermann Suzanne Vice-Présidente, qui demande à l'Assemblée si quelqu'un est intéressé et aucune autre personne ne s'étant manifesté, Mr Didier Vaucher-de-la-Croix est réélu par acclamations. L'Assemblée applaudit.

Election de la Vice-Présidente : Mr Didier Vaucher-de-la-Croix propose Mme Suzanne Zimmermann et demande à l'Assemblée si quelqu'un d'autre est intéressé par ce poste. Personne ne se manifestant, il propose de la réélire par acclamations. L'Assemblée applaudit cette élection.

b) Election de la secrétaire : Mr Didier Vaucher-de-la-Croix demande à l'Assemblée si quelqu'un est intéressé par ce poste. Personne ne se présentant, il propose de réélire Mme Anne-Lise Guignard par acclamations. L'Assemblée applaudit cette élection.

c) Election des scrutateurs et deux scrutateurs remplaçants : Mme Claire-Lise Rochat et Mr Théo George se représentent et sont réélus par acclamations. Mr Didier Vaucher-de-la-Croix demande à l'Assemblée si quelqu'un est intéressé par la place de scrutateurs suppléants. Comme ce n'est pas le cas, il propose de réélire, Mme Laurence Wagner et Mr Pascal Golay. Ils sont également réélus par acclamations.

7.Election de la commission de gestion – patrimoine

La Commission de gestion-patrimoine fonctionnait par année civile ; au lieu de juin à mai de l'année suivante, elle a remis son rapport au mois de décembre 2021 lequel a été approuvé par l'Assemblée générale. La Commission n'a donc pas eu à siéger cette année en cours. Cependant, Mme Isabelle Tamaro et Mr Jean-Michel Vermot étant absents, ne peuvent répondre s'ils sont d'accord de se représenter une nouvelle fois.

Mme Suzanne Zimmermann suppléante se propose de devenir membre.

Mr Vermot contacté par WhatsApp accepte de se représenter comme membre, ainsi que Mme Antoinette Leresche. Mme Caroline Crivelli se présente comme membre suppléant. L'Assemblée approuve par acclamations.

Mr Didier Vaucher-de-la-Croix demande à Mme Suzanne Zimmermann, nouveau membre, de bien vouloir convoquer la 1^{ère} réunion de commission afin de s'arranger entre eux pour leur organisation.

8.Préavis N° 1/2022 : compte 2021

Mme Antoinette Leresche nous donne son rapport :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

En date du 11 juin 2022, la Commission s'est réunie pour le contrôle des comptes de l'année 2021. Elle a été dûment convoquée au bureau du Conseil exécutif par Mr Jean-Michel Vermot, Président.

La Commission était composée de Mr Jean-Michel Vermot, malheureusement absent le jour de la séance pour accident de santé la veille au soir, Mesdames Noëlle Niggeler en remplacement d'un membre de la Commission, absent, et Antoinette Leresche, rapporteur.

Du Conseil exécutif, étaient présentes : Mme et Mrs Sylvie Damiano, Jacques-André Bovay, Président, Jean-Pierre Sirna, Norbert Racine, Pierre-Alain Follonier, Bernard Le Coultre, Boursier.

Elle a aussi pu se référer au rapport de la Fiduciaire PFK Fiduciaire SA daté du 2 juin 2022.

Dans un premier temps, la Commission a fait remarquer une certaine complexité à rapporter sur des comptes d'une année civile alors que l'année électorale se termine au 30 juin et débute au 1^{er} juillet.

Notre rapport reporte les réponses données par notre Exécutif à nos questions :

1. Administration générale

- 101.317 Posé même question avec réponse identique que celle du préavis
- 110.310 Ecritures internes + honoraires de l'archiviste et la conservation des archives du Cinéma
- 110.366 Allocations familiales de CHF 50.00 pour les enfants jusqu'à la fin de la scolarité
- 110.366.6 Subvention pour l'amélioration énergétique du bâtiment par le chauffage à distance et les panneaux solaires. Le Village subsidie aussi à raison de la moitié de la subvention octroyée par la Commune du Chenit.
- 150.365 Au coup par coup
- 150.365.0 Sponsoring sous forme de contrat d'une durée de trois ans. A la Société de s'annoncer
- 150.365.1 Association Développement Economique de la Vallée de Joux
- 151.365.1 Association Développement Economique de la Vallée de Joux

2. Finances

- 210.400 La Commission souhaite que la Commune du Chenit soit plus précise sur les montants alloués au Village du Sentier
- 210.401 Même remarque qu'au compte précédent

2. Domaines et bâtiments

- 310.423 Location par deux agriculteurs
- 351.314 Achat des rideaux selon la variante la plus économique.
- 352.330 La différence entre les comptes 2020 et 2021 est due à un amortissement exceptionnel en 2020.
- 353.435 Adaptation des acomptes de chauffage après correction des acomptes de l'année 2020
- 355.319 Absence de chiffre, car montant englobé dans les charges du compte 355.314

4. Travaux

- 430.314 Petites dépannages, travaux à faire laisser en attente
- 470.314 Travaux reportés, telle peinture WC
- 470.314.1 Posé la question avec réponse identique que celle du préavis.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Commission vous invite à :

1. A accepter les comptes 2021 tels que présentés selon le préavis 1/2022
2. Donner décharge à la Commission d gestion
3. Confier à nouveau le mandat de vérification des comptes à la Fiduciaire PFK Fiduciaire SA

La Commission tient à remercier le boursier, Mr Bernard Le Coultre, pour l'excellence de la tenue des comptes et l'empressement à répondre à ses questions.

Elle remercie aussi les membres du Conseil exécutif qui par la voix de Mr Bovay, a donné lecture de chaque compte, et d'autre part l'ensemble des membres du Conseil exécutif qui a largement commenté les réponses aux questions de la Commission.

Mme Antoinette Leresche, rapporteur Mme Niggeler Noëlle
Le Sentier, le 22 juin 2022

Mr Didier Vaucher-de-la-Croix remercie Mme Antoinette Lesresche pour son rapport et demande à l'Assemblée s'il y a des questions. Aucune question, nous passons au point suivant.

Mr Didier Vaucher-de-la-Croix nous fait la lecture des comptes. Aucune question n'est posée. Puisqu'aucune remarque n'est apportée, Mr Didier Vaucher-de-la-Croix demande à l'Assemblée d'approuver les comptes et le préavis 1/2022 par votation de chaque conclusion séparément. Finalement toutes les conclusions sont approuvées à l'unanimité.

9. Préavis n° 2/2022 : Aménagement de modules de Fitness Outdoor sur la parcelle RF 811 à l'Arcadie.

Mr Didier Vaucher-de-la-Croix demande au rapporteur de donner lecture de son rapport :

Monsieur le Président du Conseil de Village,
Mesdames, Messieurs,

La Commission composée de Mme Laurence Wagner, Mr Olivier Golay et Mme Patrizia Golay, rapporteuse s'est réunie le mardi 7 juin sur le site faisant l'objet de ce préavis à l'Arcadie, en présence de Mr Pierre-Alain Follonier membre du Bureau exécutif.

La Commission a pu prendre connaissance du site précis, c'est-à-dire juste en dessous du cimetière dans la partie sud-ouest de la parcelle.

Mr Follonier nous a informé de certains détails, notamment que l'inspection forestière a donné la permission à l'implantation à moins de 5m de la lisière. Cela pour permettre idéalement de placer les modules entre cimetière et chemin pédestre, le plus loin possible des premières habitations.

Mr Follonier nous a également donné des explications sur le choix de ce site, et non pas celui du jardin public. Explication simple, car ce genre d'installation exigerait selon les normes de sécurité une clôture tout autour selon les directives des normes de sécurité pour les jardins publics. Il nous a d'ailleurs également fait part de l'encouragement appuyé de la part de la commune à réaménager cet espace avec une proposition ludique.

Voilà donc chose faite !

La Commission a également appris que la demande du bureau exécutif pour un soutien financier au Service de Sport du Canton de Vaud a été acceptée. Un montant maximum de CHF 8'941 .00 pourrait être alloué.

Concernant la construction : une entreprise spécialisée a été mandatée et a fourni le devis. Pour les fondations, deux entreprises locales les ont devisées et la moins chère a été retenue.

Renseignée sur tous ces détails, la commission pose encore quelques questions :

Quelle est la longévité de l'installation, rsp. Les garanties sur les différents matériaux ? Réponse : le bois a une garantie de 10 ans et les parties métalliques sont en acier inox.

Des poubelles supplémentaires sont-elles prévues ? oui une poubelle est prévue vers les bancs. Pourrait-on profiter de mettre une installation de tri PET et/ou Alu ? Mr Follonier s'informerait des possibilités.

D'ailleurs, la Commission encourage vivement le Bureau exécutif à étudier et envisager une action dans ce sens et à élargir la proposition du tri tout le long du chemin pédestre.

Arrivé au terme de ce rapport, la Commission est très enthousiaste de ce projet et pense qu'il aura du succès auprès de la population toutes générations confondues. Elle verra bien les futurs utilisateurs pratiquer en famille, en groupe ou individuellement, C'est également un plus au niveau touristique.

Au vu de ce qui précède, la Commission parvenue au terme de son mandat, vous invite, Mr le Président, Mesdames, Messieurs, à accepter et à voter les conclusions mentionnées dans le préavis 02/2022 déposé.

La Rapporteuse Patricia Golay

Le Président, Mr Didier Vaucher-de-la-Croix remercie la rapporteuse pour son rapport et ouvre une discussion sur le rapport.

La parole n'étant pas demandée, il soumet à la votations les conclusions du rapport.

Les conclusions sont approuvées séparément à l'unanimité.

10. Préavis n° 3/2022 : Rénovation complète de l'appartement N° 61 de 4 pièces dans le bâtiment de la Tour Rue G.-H. Piguet 3

Mr Didier Vaucher-de-la-Croix demande au rapporteur de donner lecture de son rapport :

Monsieur le Président,
Mesdames Messieurs,

La Commission nommée par le Bureau des Assemblées et mandatée pour rapporter sur le préavis n° 3/2022 s'est réunie le 16 juin 2022, devant le bâtiment de la tour, Rue G.-H. Piguet 3 au Sentier, afin de prendre connaissance sur site des considérants du préavis.

La Commission était composée comme suit :

Mme Marylaure Sirna, remplaçante de Mme Anne Robert
Mr Jean-Paul Beyeler, membre suppléant remplaçant Mme Isabelle Tamaro
Et du rapporteur soussigné.

Monsieur Norbert Racine, responsable du préavis au sein du Conseil exécutif a accueilli la Commission afin de lui détailler et présenter les futurs travaux à exécuter au 6^{ème} étage, dans l'appartement N° 61.

Monsieur Norbert Racine, connaissant parfaitement les lieux, a répondu de façon très détaillée aux questions de la Commission, et en expliquant de façon très simple et claire, les idées de rénovations et de modifications prévues, notamment en ce qui concerne les locaux sanitaires et la cuisine.

La Commission a constaté notamment la vétusté de la cuisine et des sols qui datent de 1978 !

La Commission le remercie pour toutes les précisions et réponses à ces questions.

Au sujet du montant des travaux de CHF 97'000.00, le Conseiller nous a précisé que les devis ont tous été demandés à deux entreprises pour chaque corps de métier.

Arrivé aux termes de ce rapport la Commission a constaté le bien fondé et la nécessité de rénover cet appartement, sans travaux significatif depuis 34 ans !

Les travaux sont prévus tout prochainement par des entreprises de la Vallée après le déménagement de l'actuel locataire à l'appartement n° 23, en cours de finition et qui avait fait l'objet du préavis N° 8/2021, et bien sûr suite à l'approbation de ce préavis par le Conseil du Village.

Donc, au vu de ce qui précède, la Commission parvenue au terme de son mandat vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs à accepter les conclusions mentionnées dans le préavis N° 3/2022 déposé.

Le rapporteur : Philippe Bohren, le 18 juin 2022

Mr Didier Vaucher-de-la-Croix remercie le rapporteur pour son rapport et ouvre une discussion sur le rapport.

La parole n'étant pas demandée, il soumet à la votation les conclusions du rapport.

Les conclusions sont approuvées séparément à l'unanimité.

11. Préavis n° 4/2022 : Rénovation complète du studio n° 32 dans le bâtiment de la Tour Rue G.-H. Piguet 3

Mr Didier Vaucher-de-la-Croix demande au rapporteur de donner lecture de son rapport :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission nommée par le Bureau des Assemblées et mandatée pour rapporter sur le préavis N° 4/2022 s'est réunie le 16 juin 2022, devant le bâtiment de la tour, Rue G.-H. Piguet 3 au Sentier, afin de prendre connaissance sur site des considérants du préavis.

La Commission était composée comme suit :

Mme Marylaure Sirna, remplaçante de Mme Anne Robert
Mr Jean-Paul Beyeler, membre suppléant remplaçant Mme Isabelle Tamaro
Et du rapporteur soussigné.

Ce rapport est sensiblement le même que celui du N° 3/2022, néanmoins M. Norbert Racine, responsable du préavis au sein du Conseil exécutif, a détaillé les futurs travaux à exécuter au troisième étage, de ce studio N° 32.

C'est-à-dire que la cuisine qui est actuellement borgne sera ouverte sur la grande pièce, et une cloison séparera la chambre à coucher de la nouvelle cuisine, ce qui sera plus agréable.

La Commission a, à nouveau constaté la vétusté des lieux.

La Commission le remercie pour toutes les précisions et réponses à ces questions.

Au sujet du montant des travaux de CHF 77'000.00, la différence de prix d'avec le préavis précédent soit CHF 20'000.00 peut paraître minime, considérant un appartement de 4 pièces et un studio. Mais les travaux concernant les interventions techniques, soit le chauffage, l'électricité, les installations sanitaires sont pratiquement identiques. Seules les quantités de m² de murs, plafonds, sols font la différence.

Arrivé aux termes de ce rapport la Commission a constaté le bien fondé et la nécessité de rénover ce studio datant de la construction de l'immeuble

Les travaux sont prévus tout prochainement par des entreprises de la Vallée, et bien sûr suite à l'approbation de ce préavis par le Conseil du Village.

Donc, au vu de ce qui précède, la Commission parvenue au terme de son mandat vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs à accepter les conclusions mentionnées dans le préavis N° 4/2022 déposé.

Le rapporteur : Philippe Bohren, le 18 juin 2022

Didier Vaucher-de-la-Croix remercie le rapporteur pour son rapport et ouvre une discussion sur le préavis.

Mr Claude Pierroz s'étonne de la faible différence de prix entre la rénovation d'un 4 pièces et d'un studio.

Mr Norbert Racine lui précise comme déjà mentionnés dans les rapports que les frais importants sont pratiquement identiques pour un studio que pour un appartement (cuisine et sanitaires).

La parole n'étant plus demandée, il soumet à la votation les conclusions du rapport.

Les conclusions sont approuvées séparément à l'unanimité.

Mr Didier Vaucher-de-la-Croix souhaite la bienvenue à Mr le Syndic, Mr Olivier Baudat, et à Mme Carole Dubois, Vice-Syndic et responsable de l'aménagement du territoire, qui sont venus tout spécialement ce soir pour répondre aux questions du prochain préavis.

12.Préavis n° 5/2022 : Promesse d'Octroi d'un droit de superficie sur une partie de la parcelle 680

Mr Didier Vaucher-de-la-Croix demande au rapporteur de donner lecture de son rapport :

Monsieur le Président du Conseil de Village,
Mesdames, Messieurs,

La Commission composée de Mme Patrizia Golay, Mrs Pascal Golay, Théo George et Edmond Riethauser, rapporteur s'est réuni le lundi 27 juin dans le bureau Rue de l'Orbe 7 en présence de Mme Sylvie Damiano, Mrs Jacques-André Bovay, Jean-Pierre Sirna & Pierre-Alain Follonier, membres du Bureau exécutif.

Afin de nous donner plus d'éclairage sur ce dit préavis, étaient également présents Mrs Patrick Cotting, Alain Rochat respectivement Président et Vice-Président du Centre Sportif, ainsi que Mr Arthur Lespagnol, technicien communal du Chenit.

Lors de la discussion, il a bien été précisé qu'il s'agit ici uniquement d'une promesse d'octroi d'un droit de superficie – en forme de location de terrain – sur 78 ans avec les modalités mentionnées dans le préavis que vous avez reçu.

Ce préavis n'engage pas le projet en soi, car celui-ci fera l'objet d'une étude et devra passer toutes les étapes légales. Comme Mr Cotting l'a relevé lors de la discussion, cette promesse est nécessaire pour que le projet de l'aménagement de terrains de sports puisse voir le jour. Sans cette promesse d'octroi de droit de superficie, aucun projet ultérieur n'est envisageable, car le canton de Vaud demande aujourd'hui des garanties en ce qui concerne les parcelles impliquées en cas de modification de plan d'affection, comme c'est le cas ici.

Lors de la séance, nous avons également appris que le canton exige un terrain de sport synthétique pour les écoles obligatoires & l'ETVJ... Infrastructure et terrain disponible qu'ils n'ont pas – ni l'un, ni l'autre !

Afin d'y remédier et mettre nos écoles aux normes par rapport à cette exigence, les quelques autres terrains disponibles à la Vallée de Joux ont bien évidemment été évalué au préalable, mais se sont vite relever non-concluants, car trop éloignés des écoles (comme par exemple le terrain des Crêtets ou les Charbonnières) ou moins appropriés.

Le terrain synthétique en question présente de multiples avantages : il se situe à quelques pas des écoles – donc atteignable à pied, il est à proximité de la gare pour les positifs venant de l'extérieur et il est adjacent au Centre Sportif ce qui permet sa gestion simple ainsi que l'utilisation des infrastructures déjà en place, comme le parking, les WC, les vestiaires, etc.

Cela ouvrira des possibilités sportives énormes aux amateurs de sports locaux comme aux Clubs pour l'organisation des événements sportifs, matchs & tournois, A savoir que, pour certaines ligues de foot par exemple, l'organisation des matchs n'est plus possible à la Vallée de Joux, faute de terrains aux normes...

A l'avis de la Commission, tout le monde est gagnant, et de voir un projet d'aménagement de terrain de sport sur cette parcelle se réaliser est une réelle opportunité et un plus pour notre village.

En ce qui concerne la contrepartie, la Commission est du même avis que le Conseil exécutif pour le montant de CHF 5'000.00 par année pour l'octroi du droit de superficie. Ce montant est légèrement plus élevé que ce que le village perçoit actuellement en louant le champ à des fins agricoles.

Arrivé au terme de ce rapport, la Commission remercie chaleureusement les personnes citées en introductions pour leur disponibilité et leurs discussions fort intéressantes. Toutes les questions de la Commission ont trouvé largement réponse et la Commission a pu arriver à un avis à l'unanimité.

Au vu de ce qui précède, la Commission parvenue au terme de son mandat, vous invite, Mr le Président, Mesdames, Messieurs, à accepter et à voter les conclusions mentionnées dans le préavis 05/2022 déposé.

Le rapporteur, Mr Edmond Riethauser

Mr Didier Vaucher-de-la-Croix remercie le rapporteur pour son rapport et ouvre une discussion sur le préavis.

Madame Antoinette Leresche, en tant que voisine de ce terrain, a été extrêmement surprise d'apprendre le changement d'affectation de celui-ci et regrette de ne pas avoir été mise au courant plus tôt. Même si actuellement elle est contente d'apprendre que le projet concerne des installations sportives et non des nouveaux immeubles, elle aurait néanmoins trouvé élégant que tous les voisins concernés soient contactés. Non pas pour dire « non » au projet mais il lui semble important de prendre « avec soi » le voisinage. Mme Leresche a passé chez tous ses voisins pour récolter leur avis et ceux-ci sont tous partants. Cette démarche n'a pas été faite dans le but de nuire au Conseil Exécutif mais il lui semblait important que tous les voisins soient mis au courant et trouverait bien que l'on puisse travailler « main dans la main » autour de ce projet.

Mme Leresche poursuit en indiquant que le plan qui a été présentés aux membres du conseil, n'est en fait pas le plan complet de cette parcelle 680.

Monsieur Pierre-Alain Follonier répond que 16'000 m² sur les environs 20'000 m² de ce terrain sont prévu pour ce projet, y compris le skatepark, pumptrak, piste de 100m. Les 4000-5000 m² restant ne seront pas touchés par le projet et resteront en zone agricole donc non constructibles. Ceci est confirmé par Monsieur Olivier Baudat, syndic de la Commune du Chenit.

Tout en comprenant bien que le projet en est encore au tout début et qu'il y aura encore de nombreuses études à venir, **Mme Leresche** souhaiterait, au nom du Village, que les infrastructures soient étudiées par une commission plus élargie que les membres du conseil exécutif pour être sûre qu'elles soient la représentation globale des habitants de ce village, selon le dicton « c'est le travail en commun qui enrichit la trame initiale ». Mme Leresche s'interroge également sur le montant plus élevé du prix de la location.

Afin de mélanger l'utile à l'agréable, **Mme Leresche** suggère par exemple une installation de VTT en été qui pourrait servir de piste de ski de fond en hiver pour les écoliers.

L'utilisation du skatepark peut être extrêmement bruyant. Il faudra donc penser à définir l'utilisation du skatepark et les horaires. Mme Leresche ne souhaite pas que ces installations soient ouvertes à

tous. Dans le même ordre d'idée, il est également important d'avoir une réflexion autour d'une buvette de foot.

En outre, elle souhaiterait également que cette zone soit délimitée par le plus de verdure possible.

Monsieur Jacques-André Bovay président du Conseil exécutif, répond à Mme Leresche en précisant que le prix de location du terrain n'est que très légèrement supérieur à ce qui est demandé actuellement au paysan.

M. Bovay souligne que l'État de Vaud souhaite une telle installation. Cet emplacement semble le plus adéquat, d'autres endroits ont bien sûr été explorés.

Le Village ne va pas décider si on peut faire une buvette ou non. Le projet est chapeauté par l'Etat de Vaud. Le contexte scolaire ne permet pas d'installation d'une buvette. M. Bovay rappelle que tous les espaces qui ne contiennent pas d'infos sur le plan sont des espaces dans lesquels la municipalité a déjà des projets mais ce projet ne peut pas être soumis au canton ou mis à l'enquête tant que le Village du Sentier n'aura pas donné son aval. Toute discussion sur les détails de l'installation des infrastructures est donc inutile. Ce soir on décide si on autorise le Centre sportif à aller de l'avant ou pas. Il y aura des mises à l'enquêtes sur lesquelles les citoyens pourront faire opposition.

Monsieur Olivier Baudat, syndic de la Commune du Chenit, apporte des informations complémentaires en indiquant que les terrains de foot sont un besoin des écoles. La clause du besoin a été invoquée par les écoles (école publique et école professionnelle) auprès du canton pour les infrastructures sportives.

Les écoles seront donc locataires des futurs terrains de foot, tout comme les clubs de foot. Ceci fera partie du fonctionnement du Centre sportif.

Mme Carole Dubois, membre du Conseil exécutif du Chenit en charge du dicastère de l'aménagement du territoire rappelle qu'il s'agit ici d'une problématique d'aménagement du territoire. L'aménagement du territoire est une problématique communale. Ce n'est pas le Village du Sentier qui va mettre à l'enquête le plan d'affectation. Mme Dubois précise que l'intention n'était nullement de faire le travail dans le dos des citoyens mais les procédures doivent se faire dans un certain ordre. Mme Dubois rappelle qu'au mois de novembre 2021 a eu lieu la mise à l'enquête du nouveau plan d'affectation communal dans lequel le plan de quartier du Centre sportif est mentionné. Il y aura un plan d'affectation spécifique qui comportera tous les détails et qui sera mis à l'enquête à l'automne 2022. Pour mener à bien ce projet, le canton exige que le Centre sportif ait la maîtrise foncière de cette extension de ses activités. C'est la raison pour laquelle la commune a contacté le Village du Sentier pour lui demander le droit d'utiliser ce terrain qui permettrait de répondre aux besoins du Centre sportif qui, rappelle Mme Dubois, est au service de la population. Lors de la mise à l'enquête du plan d'affectation tous les citoyens pourront donner leur avis, faire des remarques via leur représentant au Conseil communal du Chenit ou via des oppositions. La procédure de consultation des voisins va être faite dans les règles, comme l'exige la loi sur l'aménagement du territoire cantonal. Mais il n'est pas possible de mettre ce plan d'affectation à l'enquête sans avoir réglé en amont les questions de propriété foncière. La demande qui est faite aujourd'hui, c'est de savoir si le village du Sentier est prêt à céder ce droit de superficie au nom du Centre sportif afin qu'il soit possible de mettre à l'enquête le plan d'affectation.

Par rapport aux inquiétudes concernant le bruit, Mme Dubois rappelle que dans le cadre du plan d'affectation il y aura un règlement qui règlera toutes les modalités d'utilisation de ces terrains de sport notamment aussi les heures limites pour les activités.

Il n'y a pas de buvette prévue sur ce terrain car il y a déjà celle du Centre sportif et ceci évitera aussi les nuisances sonores.

En ce qui concerne l'aménagement végétal, il est prévu une zone tampon végétalisée de 11m entre le terrain de sport et le bord de l'Orbe avec des essences locales, riches en biodiversité. Il a même été imaginé un sentier thématique le long de l'Orbe.

Toute la partie qui n'est pas concernée par le projet reste en zone agricole et un talus est prévu pour délimiter le terrain de foot des bâtiments qui lui sont proches. Donc tout ceci a été discuté en amont avec l'aménagement du territoire du Canton et la direction générale de l'environnement.

Le site des Crêtets n'a pas été choisi pour ce projet car cette zone est classée zone de protection nationale et donc il n'est pas possible de faire un terrain synthétique à cet endroit.

Madame Marylaure Sirna s'étonne du fait que le Centre sportif continue dans des projets d'envergure sachant que le Centre sportif est un gouffre financier en ce moment. Elle se pose la question si avant de faire de nouveaux investissements il ne serait pas mieux de se concentrer et d'entretenir ce qui est vieillissant ? Par exemple, il y a déjà un skatepark, pourquoi en refaire un nouveau ?

Mme Dubois répond que c'est une question de position. Elle ne voit pas actuellement où on peut faire des matchs dans des conditions acceptables. Le skatepark sera déplacé. Il ne s'agira plus seulement d'un skatepark mais aussi d'un pumptrak. Celui-ci sera financé par une association et des partenariats seront cherchés pour le financement. Le Centre sportif est une prestation d'utilité publique offerte au citoyen. Il faut que la jeunesse puisse s'entraîner au foot toute l'année. A niveau de la commune il y a la volonté d'offrir des prestations de qualité aux citoyens et il faut penser au futur de toute la région.

Dès le départ il a été statué que les communes participeraient au financement du Centre sportif.

Monsieur Baudat précise que selon les comptes du Centre sportif, deux choses rapportent de l'argent : le restaurant et les camps. Un terrain synthétique permettra d'accueillir beaucoup plus tôt dans la saison des camps de jeunes. Si le Covid n'était pas passé par là et créé des pertes énormes, la moitié du projet aurait pu être absorbé par le fonctionnement du Centre sportif.

Monsieur Bernard Le Coultre, a constaté que par rapport à d'autres Centre sportifs en Suisse, celui de la Vallée de Joux est vétuste. En Suisse alémanique « ça bouge beaucoup plus vite ». Il y a des gens qui ne voudront bientôt plus venir car nous ne pouvons plus offrir les installations adéquates.

Madame Patrizia Golay, qui a fait partie de la commission pour ce préavis, résume que le débat ici n'est pas le projet en soi mais la promesse d'octroi d'un droit de superficie. C'est-à-dire tout simplement de donner la chance à la commune, au Centre sportif et aux clubs de mettre sur pied un projet. On ne parle pas du projet en soi. Si ce soir l'assemblée vote non, ils n'ont plus la chance de mettre sur pied un projet.

Mme Marit Looten, enseignante et chef de file sport scolaire, insiste sur le fait que la gestion du projet doit être extrêmement stricte. Il y a des problèmes de qualité des terrains médiocres, des manques de vestiaires, de WC, etc. Dans ce projets tous les partenaires doivent être consultés par exemple au niveau de l'athlétisme. Si on veut faire venir des grandes manifestations payantes, il faut que les infrastructures suivent. Cette parcelle peut être magique mais il faut absolument « une pensée » de l'utilisation de cette parcelle.

Mme Gaëlle Robert s'interroge sur la durée de 78 ans, qui est longue.

M. Baudat répond que tant que le projet n'est pas validé, rien ne bouge. Mais sitôt qu'il y a un investissement de plusieurs millions sur cette parcelle, alors il faut l'amortir et la durée est calculée par rapport à l'amortissement qu'il faut faire sur cette parcelle. Dans 78 ans, soit le Centre sportif reconduit le DDP en accord avec Le Sentier pour une durée x années, soit le terrain est rendu en l'état initial.

Madame Gaëlle Robert se demande si des études ont été faites par rapport aux risques d'inondations dans cette zone.

Madame Dubois répond que cela fait partie de l'étude d'impact sur l'environnement. Il y aura de toute façon des études hydrogéologiques par rapport à la structure du terrain lors de la mise à l'enquête.

Mme Dubois répond également à l'intervention de Mme Looten et rassure que tous les sports seront pris en compte et que la commune va essayer répondre à un maximum de demandes. Elle précise que dans le cadre de « l'école du futur » il a des choses qui sont prévues sur le site de l'école, notamment en ce qui concerne les besoins de la gymnastique indoor.

Mme Gaëlle Robert s'interroge sur l'accessibilité pour les jeunes de la Vallée. Les infrastructures resteront-elle accessibles gratuitement pour les jeunes ?

Mme Dubois répond que c'est difficile de répondre déjà maintenant et que cela dépendra aussi du Centre sportif mais les communes de la Vallée ont toujours plaidé pour un accès facilité pour les jeunes. Les activités extérieures resteront très certainement gratuites.

M. Baudat annonce que la commune a réservé un pumtrak ambulant mis à disposition gratuitement pour 2023 par le Service des sport vaudois.

Mme Leresche remercie pour toutes les explications et invite l'assemblée à voter positivement concernant ce préavis.

M. Bovay rappelle que l'entretien des infrastructures vieillissantes du Centre Sportif est un problème qui n'a rien à voir avec la décision de ce préavis. C'est un autre débat.

Le président, Mr Didier Vaucher-de-la-Croix demande s'il y a encore des questions : aucune.

Il clôt la discussion et passe au vote des conclusions du préavis, soit :

L'Assemblée Générale des citoyens du Village du Sentier accepte le préavis N° 5/2022 promesse d'octroi d'un droit de superficie pour une partie de la parcelle 690 au prix de CHF 0.- // CHF 5'000.- par année, ceci pour une durée de 78 années, soit jusqu'au 31 décembre 2100.

La conclusion est acceptée à l'unanimité.

Mr Didier Vaucher-de-la-Croix passe au point suivant de l'ordre du jour soit

13. divers et propositions individuelles

Mme Marit Looten remercie le Conseil Exécutif pour la diligence et la rapidité des réponses aux demandes faites concernant l'organisation des joutes sportives, ainsi que d'avoir mis à disposition 24 entrées au cinéma.

Mr Olivier Golay remercie le Village pour tout ce qu'ils font de manière générale et nous informe qu'il a changé 38 barquettes de fleurs à ses frais suite à la forte chaleur. Mr Golay a été remercié par des applaudissements chaleureux de l'Assemblée.

Mr Bovay remercie Mme Marit Looten et Mr Olivier Golay.

La parole n'étant plus demandée, Mr Didier Vaucher-de-la-Croix lève la séance à 21h42 et nous invite au verre de l'amitié.

Le Président

La Vice-Présidente

Didier Vaucher-de-la-Croix

Suzanne Zimmermann

Les Scrutateurs

Claire-Lise Rochat

Théo George